

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 20 Avril 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Volants présents :

MM. LOGEL, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, RUSTENHOLZ,
SCHLOSSER, HAAS, WITTMER, SIBLER, GOETZ, ATZENHOFFER, NEUHARD,
et Mmes WEISS, CABIROL.

Absents excusés :

MM. BABILON, WEISBECKER, Mme MAECHLING.

N° 1311998

OBJET : DOSSIER "FLECKENSTEIN"

La Communauté de Communes a élaboré avec la Verbandsgemeinde de Dahn un projet de valorisation touristique du site de la maison forestière du Fleckenstein, pour y créer un centre transfrontalier d'animations touristiques destinées principalement aux enfants et aux familles.

C'est l'équipe Nouvelles Frontières - SOVIC - Musée en Herbes qui a été retenue pour la réalisation de l'expertise du projet. Le cahier des charges pour cette mission comporte quatre phases :

- Evaluation des publics potentiels
- Intentions scénographiques, architecturales et pédagogiques
- Incidences sur les structures touristiques de la région
- Evaluation des enveloppes budgétaires en investissements et en gestion

Le coût de l'étude est fixé forfaitairement à 295 000 F TTC. Le plan de financement de l'étude présenté au programme INTERREG II est établi comme suit :

Coût de l'étude	47 000 ECU
C. E. (INTERREG)	23 500 ECU
Région	7 050 ECU
Département	7 500 ECU
Verbandsgemeinde Dahn	4 700 ECU
Communauté de Communes	4 250 ECU

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *d'adopter ce nouveau plan de financement établi comme suit :*

Coût de l'étude	47 000 ECU
C. E. (INTERREG)	23 500 ECU
Région	7 050 ECU
Département	7 500 ECU
Verbandsgemeinde Dahn	4 700 ECU
Communauté de Communes	4 250 ECU

- de retenir l'équipe Nouvelles Frontières - SOVIC - Musée en Herbes
pour la réalisation de l'étude au prix de 295 000 F TTC.

Le Président est autorisé à engager les démarches nécessaires et à
signer tous documents se rapportant à cette décision.

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 12 mai 1998

Le Président,
Bernard LOGEL

